



### PROCÈS-VERBAL N° 21 Réunion électronique du 03/01/2023

**Présents :** LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULET Mathilde, BRESSON Claude, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

#### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

#### HORAIRES

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi 7 Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi <b>13h30</b>	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U18	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

#### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte** : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange** : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge** : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## U7 – U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique :

U7 : Samedi 10h00,

U9 : Samedi 13h30.

## U8/U9

**Date prochains plateaux U9** : samedi 28 janvier à 13h30.

## U6/U7

**Date prochains plateaux U7** : samedi 28 janvier à 10h00.

## U11

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

## **PHASE PRINTEMPS :**

Les clubs ont exprimé leurs souhaits pour la préparation de la phase printemps.

Les calendriers parus seront définitifs et permettront aux clubs de préparer leurs plannings pour cette deuxième partie de saison. Seuls les ajouts d'équipes susceptibles de combler les exemptions pourront être étudiés.

Désidérata reçus : ACE FC, FC ANNONAY, ATHLETIC FOOT CEVENNES, US BAS VIVARAIS, ES BOULIEU les ANNONAY, CO CHATEAUNEUF DU RHONE, FC CHATELET, FC CHEYLARD, AS CORNAS, ENT CREST AOUSTE, FC DIOIS, US DROME PROVENCE, FC EYRIEUX EMBROYE, FC FELINES ST CYR, FC GOUBETOIS, FC HAUTERIVES GREAND SERRE, FC HERMITAGE, ES MALISSARD, RC MAUVES, FA MELAS LE TEIL, FC MONTELMAR, ES NORD DROME, ASF PIERRELATTE, US PONT LA ROCHE, US PORTES HAUTES CEVENNES, OL SALAISE RHODIA, AS SUD ARDECHE, RC TOURNON TAIN, AS VALLEE DOUX, VALLIS AUREA FOOT.

**Date prochains plateaux** : Samedi 28 Janvier 2023 à 10h00.

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

### **Coupe PITCH U13 :**

Les plateaux non joués le samedi 17 Décembre 2022 sont reprogrammés le Samedi 28 Janvier 2023.  
En conséquence le Tour 4 est repoussé du 28/01/2023 au samedi 18 Février 2023.

### **Coupe Charles ANDRE :**

Les plateaux non joués le samedi 17 Décembre 2022 sont reprogrammés le Samedi 28 Janvier 2023.  
En conséquence le Tour 3 est repoussé du 28/01/2023 au samedi 18 Février 2023.

## **U15**

Responsable : Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Dimanche 10h00.

Les rencontres en retard non encore jouées sont recalées dans l'outil de gestion des compétitions.  
Les clubs sont priés de consulter leurs calendriers respectifs.

### **U15 Brassage :**

Les dernières rencontres du niveau U15 Brassage sont recalées au Dimanche 08 Janvier 2023, sans report possible.

## **U18**

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr)

**Horaires de pratique :** Samedi 15h00.

La saisie du résultat de votre rencontre U18 doit s'effectuer dans les 24h qui suivent.

**Le calendrier de la phase Brassage ne laisse pas de dates libres jusqu'à la fin de la 1<sup>ère</sup> phase. Les rencontres reportées n'ont pas pu être programmées. Le nombre de rencontres reportées est conséquent du fait des intempéries.**

**Afin d'aérer le calendrier U18 Brassage, il est décidé, de reculer la dernière journée de Brassage au 07 janvier 2023.**

### **Rencontres reportées :**

- En 18D1 :

U. MONTELIMAR S / MOURS ST EUSEBE 1 au 07/01/2023.

AS SUD ARDECHE 1 / U. MONTELIMAR S 1 au 14/01/2023.

ENT VAL JAB FC VALDAINE 1 / PORTES LES VALENCE 1 au 14/01/2023.

U. MONTELIMAR S / BOULIEU ANN 1 au 18/02/2023.

FC PORTOIS 1 / CHAVANAY AS 1 au 18/02/2023.

VALLIS AUREA FOOT 1 / AS SUD ARDECHE 1 au 18/02/2023.

- En U18D2 :

FC LARNAGE SERVES 1 / GF HERMITAGE TOURNON 2 au 07/01/2023.

MOURS ST EUSEBE 2 / FC MONTELIMAR 1 au 14/01/2023.

RUOMS OL 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 14/01/2023.

AS CORNAS 1 / DAVEZIEUX US 2 au 14/01/2023.

Am S DONATIENNE 1 / GF HERMIT TOURNON 1 au 14/01/2023.

MOURS ST EUSEBE US 2 / AS SUD ARDECHE 2 au 04/02/2023.

U. MONTEILIMAR S 1 / ASF PIERRELATTE 1 au 04/02/2023.  
FC PLATEAU ARDECHOIS 1 / AM.S DONATIENNE 1 au 04/02/2023.  
RHONE CRUSSOL 07 2 / RUOMS OL 1 au 04/02/2023.

- En U18 Brassage : **Les rencontres devront être jouées et ne pourront pas être reportées.**  
BOURG ST ANDEOL SC 1 / AS BERG HELVIE 1 au 04/01/023.

- En Coupe U18

Cadrage :

US VAL D D'AY 1 / ENT NORD DROME 2 au 14/01/2023.  
CENTRE ARDECHE OL 1 / ENT S CHOMERAC 1 au 14/01/2023.  
FC CHATEAUNEUF -HERMITAGE / FC EYRIEUX EMBROYE 1 au 14/01/2023.

4ème tour / 16ème de finale du 21 janvier 2023

La rencontre FOOT MONT PILAT 1 / ENT NORD DROME ou US VAL D'AY 1 sera inversée en cas de qualification du club de l'ENT NORD DROME.

La rencontre ASF PIERRELATTE 1 / ENT. S CHOMERACOISE ou CENTRE ARDECHE OL 1 sera inversée en cas de qualification de ENT. S CHOMERACOISE 1.

#### Forfait en U18 Brassage

Av.S ROIFFIEUX forfait Journée 03

CENTRE ARDECHE OL 2 forfait Journée 06.

#### **TRANSITION SAISON 2022-23 vers SAISON 2023-24**

Comme voté lors de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du 07 Septembre 2022 à Valence, les compétitions U18 vont s'effacer au profit de la mise en place de compétitions U17 d'une part, et de compétitions U20 d'autre part.

La situation sportive U18 à l'issue de la saison 2022-23, alimentera les différents niveaux (D1, D2 et Brassage) des compétitions U17, mais également des compétitions U20. Les clubs seront donc pré-engagés dans l'application FOOTCLUBS et valideront leurs engagements selon le processus habituels avec des dates limites comme à l'accoutumée (aux alentours du 15 Juillet 2023 pour les D1 et D2, et du 15 Aout 2023 pour le niveau Brassage).

Le tableau des modalités est présenté dans le document support en ligne sur le site du District en rubrique Documents → Documents compétitions → Jeunes.